



AVIS DE DÉMOLITION

Veillez retourner le formulaire rempli par e-mail à planning@esb.ch ou par fax au 032 321 12 90

Important:

- La réalisation des travaux de démolition ne pourra commencer qu'après la coupure des lignes d'alimentation électrique par ESB.
- Avant de débiter les travaux de démolition, il convient d'adresser à la Ville de Bienne une demande d'autorisation de travaux de fouille pour la rue concernée. Inspection de la voirie Bienne, M. Toni Zürcher, 27 route de Port, 2503 Bienne (toni.zuercher@biel-bienne.ch)

▽ A remplir par le client/maître d'ouvrage/entreprise générale: ▽

Adresse de facturation

Entreprise:

Nom:

Rue no
NPA, lieu

Païement par

(si autre que l'adresse de facturation)

Entreprise:

Nom:

Rue no
NPA, lieu

Démolition

Date de la démolition:

Adresse du bâtiment:

Propriétaire du bâtiment:

Adresse/No tél.:

Entreprise/architecte/directeur travaux:

Adresse/No tél.:

Quelles conduites sont concernées?

Électricité Gaz Eau

À quel endroit les conduites doivent-elles être coupées?

Travaux de génie civil organisés par: ESB Client tél.

Lieu, date **Signature**

▽ Détails techniques (à remplir par ESB) ▽

Dimensions requises de l'excavation (selon directeur travaux ESB):

Câbles électriques coupés par ESB:

E Date/visa:

GW / GE Date/visa: